



Rapport de l'étude analytique du système semencier du Burkina Faso

Programme relatif à la Transition vers une **Agroécologie Paysanne** au service de la **Souveraineté Alimentaire (TAPSA)**





Rapport de l'étude analytique du système semencier du Burkina Faso

Partenaire associé



**Le présent programme est cofinancé par l'Agence Française de
Développement, avec le concours du CCFD-Terre Solidaire.**

Conception et édition :



Tél.: (00226) 25 50 62 87 - Mobile : (00226) 65 27 00 00

Email : afriquefuturebf@gmail.com

© juin 2020

Burkina Faso

HOMMAGE A IBRAHIM OUEDRAOGO



L'étude analytique du système semencier au Burkina Faso qui fait l'objet de la présente publication, a été réalisée par Ibrahim Ouédraogo. Membre fondateur de la COPAGEN, Ibrahim Ouédraogo a occupé les plus hautes fonctions dans la hiérarchie administrative de certaines organisations dont notamment Inades-Formation et VECO avant d'entamer une carrière de Consultant indépendant à partir de janvier 2016.

Son engagement constant et à toute épreuve auprès des communautés locales et des paysans-nes en Afrique aura permis de faire avancer la cause de cette catégorie sociale défavorisée.

Sa mission prendra malheureusement fin le 18 avril 2020, date de son décès.

Sa disparition brutale laisse un grand vide au sein de la Famille COPAGEN et des mouvements de lutte pour la reconnaissance des droits des Communautés à leurs ressources génétiques.

La COPAGEN, à travers ces lignes, voudrait témoigner sa reconnaissance et rendre un hommage appuyé à cet homme aux qualités exceptionnelles.

Plan du rapport de l'étude

I- Contexte et justification.....	7
II- Rappel des objectifs, des questions de recherche et de la méthodologie utilisée.....	9
a- Objectif général.....	9
b- Objectifs spécifiques.....	9
c- Résultats attendus.....	9
d- Questions de recherche.....	9
e- Méthodologie utilisée.....	10
III- Analyse du système semencier formel.....	11
a- Aperçu général sur le système semencier officiel.....	11
b- Production de semences dans le système formel.....	12
c- Bilan critique du système formel.....	13
IV- Système semencier informel.....	14
a- Caractéristiques principales du système semencier paysan.....	14
a- Problématique du genre dans le système semencier informel.....	15
b- Quelques faiblesses du système semencier paysan.....	17
V- Relations entre les deux systèmes semenciers.....	14
a- Composantes des systèmes semenciers.....	18
b- Analyse comparative des caractéristiques des deux systèmes semenciers.....	18
c- Relations entre les deux systèmes semenciers.....	19
VI- Conclusion et recommandations.....	20
Annexe bibliographique.....	22

I Contexte et justification

En Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier, il existe deux principaux systèmes semenciers qui cohabitent : le système formel et le système informel. Le système semencier formel est animé par une chaîne d'acteurs qui interviennent à différents niveaux : en amont, nous avons les firmes semencières auxquelles sont parfois inféodées les instituts de recherche agronomique, puis on trouve les pouvoirs publics qui régulent le système ; en aval, au bout de la chaîne se trouvent, les agriculteurs utilisateurs. Le système informel est, quant à lui, quasi-exclusivement pris en charge par les paysans. En Afrique de l'Ouest, la majorité des semences utilisées (les estimations situent la proportion autour de 80 à 90%) sont produites par les paysans et distribuées selon le système dit informel.

La cohabitation des deux systèmes semenciers fait apparaître un paradoxe renversant : en effet, bien que le système semencier informel géré par les paysans soit le socle de la sécurité et de la souveraineté alimentaires en Afrique de l'Ouest, il souffre d'une absence de reconnaissance au profit du système semencier conventionnel. Le système semencier informel est miné de l'intérieur comme de l'extérieur par une multiplicité de menaces. La première forme

de menace identifiée est l'érosion génétique. Le système semencier paysan repose sur une gamme élargie de variétés alors que le système semencier conventionnel privilégie à souhait seulement quelques variétés en raison de leur prétendue compétitivité. C'est là l'une des différences majeures qui séparent ou opposent les deux systèmes. Cependant, on constate que le patrimoine semencier paysan est en train de s'éroder pour diverses raisons : le premier facteur érosif est endogène et inhérent à la rupture dans la chaîne de transmission des savoirs traditionnels associés aux semences paysannes. Le deuxième facteur érosif



est lié à l'abandon de certaines variétés paysannes à cause de leur délicatesse. Le troisième facteur érosif est exogène et est lié à la concurrence des semences exotiques et des semences dites améliorées. En Afrique, il est frappant de noter qu'on assiste depuis peu à un vaste mouvement de reconfiguration des politiques et des lois en matière semencière et une tendance généralisée à l'harmonisation des processus normatifs. Ce phénomène est provoqué au niveau international par ce que j'appellerais les forces motrices du libéralisme économique, lesquelles font le jeu trouble des industriels de l'agrobusiness. Il s'agit in fine de quadriller l'Afrique et de la ligoter par des cadres politiques et juridiques pour faciliter le contrôle des semences par les multinationales. La situation au Burkina Faso est un peu plus critique à cause de la menace des semences dites améliorées et des semences génétiquement modifiées qui contrarient les efforts pour atteindre la souveraineté alimentaire dans ce pays.

Pour comprendre le système semencier tel qu'il se présente dans sa globalité au Burkina Faso, et apporter quelques solutions en vue de la pérennité du système semencier paysan, la COPAGEN et USC Canada commanditent la présente étude analytique, dans le cadre du projet TAPSA (Transition vers une Agroécologie Paysanne au Service de la Souveraineté Alimentaire) et la capitalisation des évaluations de la sécurité semencière réalisées par USC Canada et son partenaire APN-Sahel.



II Rappel des objectifs, des questions de recherche et de la méthodologie utilisée

Les objectifs poursuivis par l'étude se résument comme suit :

a - Objectif général

Contribuer à une meilleure compréhension du système semencier dans sa globalité au Burkina Faso.

b - Objectifs spécifiques

- Analyser la cohérence du système semencier tel qu'il se présente dans sa globalité au Burkina Faso (la cohabitation du système formel et du système informel);
- Décrire les mécanismes de gestion des semences paysannes ;
- Mettre en lumière les facteurs de leur vulnérabilité et de leur résilience ;
- Faire des recommandations pour la pérennité du système semencier paysan.

c- Résultats attendus

Le rapport de l'étude sur le système semencier au Burkina Faso est disponible.

d - Questions de recherche

Les investigations devront répondre aux questions d'étude suivante : Quel est le système officiel de gestion des semences en place ? Cela inclut-il les lois relatives à la certification et à la commercialisation des semences, ainsi que les droits des sélectionneurs des variétés végétales ? Quelle cohérence et efficacité présente ce système (en considérant les principales cultures du pays, par exemple, les cultures de rente ou alimentaires) ? Quels sont les mécanismes de gestion des semences paysannes ou des pratiques en vigueur dans les communautés rurales ? Quels sont les principaux éléments de ces mécanismes ? Comment les agriculteurs voient l'avenir de leurs semences ? Quels sont leurs projets d'avenir ?



e - Méthodologie utilisée



Eu égard au temps de travail exigé pour la réalisation de cette étude, nous avons opté d'axer notre démarche de collecte et de traitement des données sur une analyse documentaire en grande partie et sur des entretiens avec des informateurs clés. L'analyse du système semencier paysan découle essentiellement des récents travaux réalisés par USC Canada et ses partenaires en Afrique de l'ouest (Cab dèmèso, Usc Mali et APN-Sahel) en matière d'Evaluation de la Sécurité

Semencière (ESS). Travaux dans lesquels nous avons été fortement impliqués, en tant que consultant afin de contribuer à son adaptation de la méthodologie, à la formation des agents des partenaires d'USC Canada et à l'appui-conseil pour la mise en œuvre des formations.

III Analyse du système semencier formel

a - Aperçu général sur le système semencier officiel

Le système semencier formel du Burkina est défini par la loi n 010-2006/AN. Ladite loi confère la fonction de producteur de semences à toute personne physique ou morale reconnue par les autorités compétentes ; ce qui se traduit par une inscription au registre national. La création de nouvelles variétés est dévolue aux obtenteurs. La diffusion de toute nouvelle variété mise au point par un obtenteur est soumise à son homologation préalable. Elle est assurée par l'une des Sous-commissions du Comité National de Semences qui examine les performances, les éléments descriptifs de la nouvelle variété, les résultats au champ et en station de recherche et décide de l'inscrire ou non dans le catalogue national. Ce catalogue national est un document officiel qui contient l'ensemble des variétés homologuées au Burkina Faso. Il est régulièrement mis à jour afin d'intégrer les nouvelles variétés mises au point et le retrait de celles jugées obsolètes.

Si l'Etat délivre un droit d'obtention végétale pour protéger toute mise au point homologuée, il n'en demeure pas moins qu'elle ne porte aucunement atteinte au droit de tout agriculteur d'utiliser librement la variété dans son champ à des fins de semis ainsi qu'au droit de tout sélectionneur de l'utiliser à des fins de recherche.

Toute production de semences à des fins de diffusion et de commercialisation doit être certifiée conformément aux normes et aux règles définies par les règlements techniques. Par conséquent, pour être qualifié de semence, le matériel végétal doit satisfaire aux critères DHS (Distinction-Homogénéité-Stabilité), être suffisamment distinct des variétés précédemment inscrites, suffisamment homogène, et présenter une stabilité de caractéristiques de génération en génération. La variété enregistrée doit être nouvelle et ne pas être en circulation depuis un certain temps. Cette définition disqualifie toute une grande partie du matériel végétal utilisé par les paysans. Ainsi, les semences dites traditionnelles, locales et paysannes ne sont pas considérées comme obéissant à ces critères.

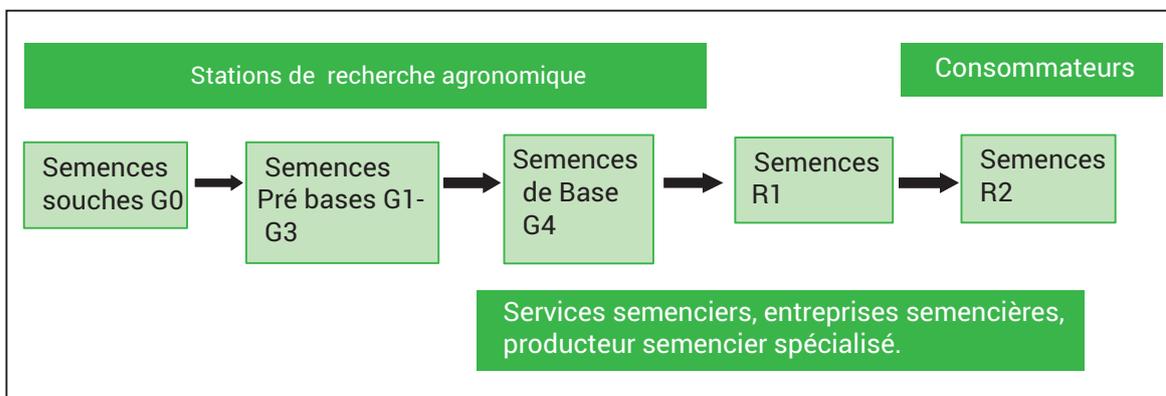


b - Production de semences dans le système formel

La production de semences vise un produit conforme au matériel de départ mis au point par l'obteneur et qui respecte les normes de qualité. Pour éviter toutes dérives des variétés, du sélectionneur à l'agriculteur, il y a quatre générations qui sont sous le contrôle de la structure de recherche. Il s'agit de la semence souche appelée G0 et de G1, G2 et G3 qui découlent des multiplications successives. Cet ensemble constitue les Pré-bases et doivent être de qualité très élevée.

La semence de base ou la G4 constitue la quatrième génération ou multiplication de la semence souche. Elle constitue la semence mère commerciale. Elle est produite par les producteurs semenciers sous le contrôle de qualité de l'organisme officiel de la certification, la DISEM, la Direction de semences. En général, quatre (4) inspections sont prévues durant les différents stades : préliminaire, préfloraison, floraison et pré récolte. Chaque inspection mène à la production d'un rapport.

Les semences commerciales, appelées R1 et R2, proviennent de la multiplication successive de la semence de base. Elles sont destinées à la production de « grains ».



c - Bilan critique du système formel

La principale force du système semencier formel réside dans le soutien énorme dont il bénéficie de la part de l'Etat, et dans une certaine mesure de l'appui de la communauté internationale avec lequel il entretient des relations. Ainsi, de 2011 à 2018, le soutien financier de l'Etat du Burkina Faso est passé de 3 milliards de FCFA à 5,9 milliards de FCFA, le nombre de producteurs semenciers qui était moins de 100 en 2013 est passé à près de

4 000 et 12 entreprises semencières ont émergé. Cette volonté politique a permis de disposer de stations de recherche, de sélectionneurs de haut niveau et d'une gamme variée de semences améliorées.

De nos jours, l'un des problèmes majeurs de producteurs de semences certifiées est l'inadéquation entre la demande et l'offre. L'étroitesse du marché, autrement dit la faible demande de ces semences par les agriculteurs, conduit souvent les producteurs semenciers à mettre une partie de leur production sur le marché de consommation du «grain».

Aussi, en dépit de l'importance du moyen financier, matériel et humain déployée en faveur du système semencier officiel, il ne représente que moins de 10 % de la totalité des semences utilisées par les exploitations agricoles tous types confondus.



Depuis l'entrée en vigueur du Règlement C/REG. 4/05/2008 portant sur l'harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation de semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO, la loi n°010-2006/AN portant sur la réglementation de la semence végétale au Burkina Faso a bénéficié d'une période transitoire qui est achevée pour se mettre à jour. Il est donc urgent de mettre en place les mesures idoines pour sa mise à jour.



IV Système semencier informel

Le système semencier informel, appelé également le système semencier paysan, est un système résilient. Dans le système semencier informel, les activités de production, sélection, traitement, conditionnement, entretien du stock, échange (le don, le troc, la vente) et utilisation sont intégrées. Elles sont toutes assumées par l'exploitation agricole familiale.



a - Caractéristiques principales du système semencier paysan

Le qualificatif informel appliqué au système semencier paysan n'implique pas que celui-ci manque de normes et de critères pour apprécier les performances des semences. Les normes et les critères sont davantage communautaires ; ainsi ils doivent satisfaire aux besoins d'adaptation à l'agroécosystème du milieu, aux exigences alimentaires (des ménages et des animaux) et socioculturelles (rites et cérémonie, etc.). Par exemple en milieu Peulh, il existe une variété de mil qui est consommé surtout par des femmes qui allaitent. Car, celle-ci contribuerait à augmenter la production de lait chez les nourrices. Certaines variétés de sorgho rouge « zougouli » introduites par la recherche n'ont pas été intégrées dans le système semencier informel, car une fois cuisinées la pâte de cette variété ne se conservait pas bien pour le lendemain. Dans certains cas, c'est la semence qui ne se conserve pas au-delà d'une année (variété de niébé nafi), ce qui est contraire à la volonté des paysans qui aspirent à une grande autonomie semencière. Enfin, notons que pour évaluer la qualité des semences obtenues, les ménages se fient surtout sur la confiance et l'historique des paysans qui échangent ou vendent leurs semences. Les paysans connaissent parmi eux, ceux qui conservent des semences de haute qualité dans la communauté.

La souveraineté semencière constitue un des principes essentiels qui sous-tend l'existence du système semencier non formel. Nos évaluations de ce système indiquent qu'en ce qui concerne les céréales en général (mil, sorgho, maïs, fonio, etc.) et les légumes et les épices traditionnels, les communautés ont une autonomie qui avoisine 100 %. Les ménages satisfont majoritairement leurs besoins en semences en puisant dans leurs propres stocks.

Grâce aux échanges (trocs, ventes, dons), ils obtiennent le complément, soit chez leurs voisins, soit d'autres personnes au sein de leurs communautés, soit dans des communautés voisines.

Les ménages ont recours au marché pour ce qui est des semences de niébé et d'arachide, entre 30-70 % (les rapports des ateliers communautaires participatifs de l'évaluation de la sécurité semencière de Fili-Fili, Koulgorin, Kosmassoum, Toudoumzougou, Gargaboulé, Pobé Mengao). Cela s'explique par le fait que la production est fortement autoconsommée et/ou vendue pour faire face aux besoins financiers tels que les frais de scolarité, les fêtes de fin d'année, etc.

La diversité variétale est un des objectifs visés par le système semencier paysan. Outre la conservation in situ qui accroît les possibilités de disposer de nouvelles variétés, les paysans enrichissent leur système semencier par les échanges de semences, l'intégration de variétés issues de la recherche et répondant à leurs besoins, etc. Cette quête permanente de la diversité constitue le socle de la résilience de ce système semencier aux multiples chocs. Elle permet également d'exploiter la diversité des sols (texture, structure, toposéquence, etc.) dont ils disposent. Enfin, notons que le maintien de cette grande diversité permet de répondre aux préférences multiples des ménages en ce qui concerne leurs besoins alimentaires et socioculturels.



b - Problématique du genre dans le système semencier informel

Les ESS réalisées en Afrique de l'ouest particulièrement au Burkina Faso et au Mali, dans une centaine de communautés avec l'appui d'USC Canada, indiquent que dans plusieurs cas, il existe une catégorisation des semences basée sur le genre.



En effet, certaines semences sont dites « masculines », il s'agit souvent des céréales telles que le mil, le sorgho blanc et le sorgho rouge, le maïs et le riz (quand il est cultivé dans les grands aménagements irrigués). La gestion de ces semences, notamment la prise de décision est assurée par le chef de ménage. Inversement, les semences dites « féminines », qui se composent souvent de gombo, oseille, fonio et plantes condimentaires (piment, aubergine traditionnelle, etc.), sont gérées par les femmes. Ces cultures occupent souvent de petites superficies et ne sont pas économiquement très rentables. Notons que ces cultures contribuent fortement à une alimentation plus nutritive et diversifiée des ménages.

Rappelons qu'en plus d'assurer toutes les activités concernant les semences féminines, les femmes participent également à la plupart des activités de semences masculines qui incluent entre autres la sélection de semences pour la prochaine saison, le traitement des semences (nettoyage, séchage et autre), la gestion de l'entreposage des semences, l'allocation des semences pour la prochaine saison, l'échange de semences (don, prêt, troc), la vente de semences, l'obtention des semences pour les périodes de pénurie, la sélection des semences pour l'ensemencement, la préparation des semences pour les semis et les plantations. Toutefois, certaines tâches minutieuses telles que le nettoyage, le tri pour l'ensemencement avant les semis ou les plantations, l'entretien des semences durant l'entreposage, etc. sont généralement dévolues aux femmes sans distinction de type de semences.



Enfin, notons que les femmes sont généralement les gardiennes des semences en voie de disparition. En effet, lors de l'atelier communautaire participatif sur l'évaluation de la sécurité semencière dans la commune de Safo, au Mali, nous avons été témoin de la redécouverte d'une variété de sorgho qui avait disparu. Il s'agit de « n'guéné » en langue Bambaran. Celle-ci avait disparu de l'avis de la population, cependant Fanta Traoré, une femme un peu âgée, continuait à la cultiver chaque année sur une petite superficie. Grâce à Fanta, cette variété a été « sauvée » et réintroduite dans la communauté puis sauvegarder dans la banque de gènes.

Au regard de ce qui précède, il n'est pas exagéré de dire que le système semencier informel repose en grande partie sur les épaules des braves paysannes.

c - Quelques faiblesses du système semencier paysan



L'érosion variétale qui se traduit par la disparition progressive de plusieurs variétés à cause des chocs climatiques (longues poches de sécheresse, le démarrage tardif et /ou l'arrêt précoce des pluies, les attaques des insectes, les inondations) devenus récurrents dans certaines régions comme la zone agroécologique sahélienne, A ces causes, il faut ajouter des variétés traditionnelles à cycle long qui ne sont plus adaptées au raccourcissement de la saison des pluies. L'autre des causes récentes qui affaiblit les systèmes semenciers non formels est le déplacement forcé des populations pour raison d'insécurité et surtout de violence accentuée.

L'invasion des communautés par des semences venant de tous les horizons. Face aux différentes crises alimentaires pour des raisons diverses, les intervenants (Etats, ONG, etc.) en vue d'aider les populations introduisent des semences et des variétés sans précautions. Les conséquences d'une telle attitude peuvent être très dangereuses (introduction de parasites méconnus, pollutions génétiques, etc.)

La perte de certains savoirs et savoir-faire qui constituent des bonnes pratiques pour obtenir des semences de qualité. Cette perte s'explique par une faible appropriation intergénérationnelle. Aujourd'hui, plusieurs ménages, notamment ceux des jeunes, sélectionnent leurs semences uniquement au moment de l'ensemencement. Il est pourtant recommandé respecter au moins les trois étapes suivantes : sélection au champ, à la récolte et au moment du semis.

Les pertes de semences post-récoltes sont souvent très élevées, elles se situent entre 60-40%, à cause des moyens d'entreposage souvent inappropriés tels que les greniers, la suspension des épis aux branches des arbres ou dans des cases. A cela, s'ajoute les faibles performances des biopesticides traditionnels comme l'utilisation de la cendre dans le cas de la conservation de semences de niébé.

Le recours de plus en plus important aux produits chimiques pour la conservation de certaines semences dans certaines communautés, notamment celles qui sont à proximité de grandes villes.



V Relations entre les deux systèmes semenciers

a- Composantes des systèmes semenciers

Tout système semencier est déterminé par les composantes suivantes : les types d'acteurs, les objectifs de production de semences et la façon dont les acteurs opèrent et interagissent.

Dans le système informel, les paysannes et paysans produisent, sauvegardent, échangent et reproduisent eux-mêmes leurs semences. En revanche, dans le système formel, dit officiel, la production, la distribution de semences commerciales constituent l'essentiel.

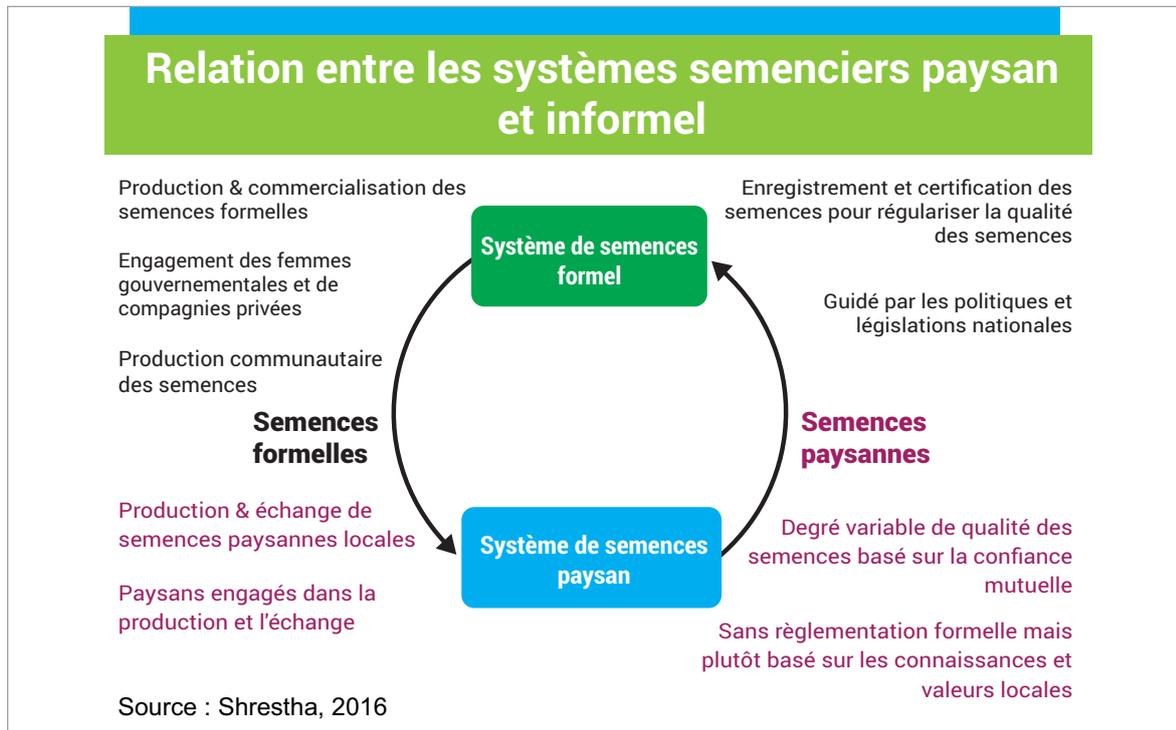
b- Analyse comparative des caractéristiques des deux systèmes semenciers

Caractéristiques des systèmes semenciers formel et informel

Caractéristiques	Système formel	Système informel
Cultures	Cultures majeures	Toutes les cultures
But/ Objectif	Distribution, marché	Usage personnel, échange local
Distinction grains et semences	Distinction pour la semence	Chevauchement pendant la production, pas de distinction
Catégories de semences	Différentes catégories, normes de qualité spécifique	Une catégorie avec variation de qualité
Contrôle de qualité	Qualité très élevée	Non spécifié, élevé à bas
Distribution des semences	Formel, canaux linéaires	Non formel, diversité de canaux
Sujet à la réglementation	Hautement réglementé	Non réglementé
Acteurs impliqués	Plusieurs et bien défini	Peu et non défini

Source : Shrestha, 2016

c - Relations entre les deux systèmes semenciers



Contrairement à la vision qui tend à opposer le système semencier formel au système semencier paysan, la réalité est tout autre sur le terrain. Il n'y a pas d'antagonisme systématique ni d'exclusion de l'un par rapport à l'autre. Au contraire, ces deux systèmes communiquent et échangent ; ils sont interdépendants et complémentaires dans bien des cas.

C'est ainsi que la recherche utilise la diversité des semences paysannes ainsi que le savoir paysan pour la création variétale. Par ailleurs, les paysans obtiennent et utilisent des semences commerciales ou des variétés améliorées officiellement mises en circulation par les programmes de développement et les circuits commerciaux, et les intègrent progressivement à leurs propres systèmes, notamment les semences qui sont adaptées au contexte local et qui répondent à leurs préférences. Ils conservent, reproduisent, utilisent, échangent et vendent ces semences à travers leurs réseaux sociaux et dans les communautés.



VI Conclusion et recommandations

Rappelons-nous qu'en dépit de l'interdépendance et de la complémentarité entre les deux systèmes, et de son importance (près de 90 % du stock de semences) l'Etat du Burkina Faso n'apporte aucun appui au système semencier paysan. Sa loi semencière ne reconnaît pas ce système. Cela découle de la perception coloniale, qui perdure grâce au système d'éducation formelle, qui classe les semences paysannes comme étant de moindre qualité et peu performantes. Quelle richesse perdue !

La priorité doit être accordée à une action forte de plaidoyer en vue de la reconnaissance rapide du système semencier informel. Tous les ingrédients existent pour un tel dialogue politique : la mise en synergie des forces des coalitions comme la COASP Burkina Faso (Collectif des Ong et Associations sur les Semences Paysannes au Burkina Faso), la COPAGEN (Coalition pour la préservation du Patrimoine Génétique Africain), le CCAE (Collectif Citoyen pour l'Agro-Ecologie) les grandes faïtières des Organisations paysannes telles que la FENOP (Fédération Nationale des Organisations Paysannes) les Naam, etc. A cela, il faut ajouter : la loi n° 020-2019 AN du 0è –ai 2019 portant sur les ressources phytogénétiques dans l'agriculture et l'alimentation et l'accès et le partage des avantages résultant de leur utilisation, qui protège leurs savoir et savoir-faire sur ces ressources, et enfin l'opinion publique qui est favorable à la valorisation de tout ce qui touche au patrimoine national.

Face aux chocs climatiques récurrents, l'insécurité politico-militaire de plus en plus grandissante qui entraîne une vulnérabilité des communautés et leur insécurité semencière, il est indispensable de mettre en place des banques communautaires de gènes et de semences autogérées par des organisations paysannes dynamiques et crédibles. L'ancrage social de ces banques est une des conditions pour sa durabilité.

Pour faire face à l'érosion semencière, outre les banques communautaires de gènes et des semences, il est indiqué de pratiquer la sélection variétale participative (SVP) dans les communautés où la diversité variétale, notamment des cultures stratégiques aux plans alimentaire, économique et socioculturel est faible. En ce qui concerne les variétés traditionnelles qui sont délaissées pour des raisons telles que la longueur de leur cycle, leur couleur, leur goût, les difficultés de conservation, etc. le recours à l'amélioration participative des plantes (APP) constitue une alternative appropriée.

Dans cette même perspective, pour réduire, voire éradiquer l'invasion par des semences extérieures tout venant, les comités de gestion ainsi que les équipes opérationnelles des banques communautaires de gènes et de semences pourraient jouer le rôle d'organe de veille, de test et de contrôle de l'adaptation et de la pureté sanitaire des nouvelles semences introduites dans les communautés. L'adhésion de la population constitue un préalable indispensable.

Au regard, des savoirs et savoir-faire accumulés par les femmes sur les semences ainsi que les tâches qu'elles accomplissent pour le maintien et le développement du système semencier informel, des actions fortes de sensibilisation doivent être menées afin qu'elles participent pleinement aux prises de décisions relatives à la production au traitement, à la conservation et à l'utilisation des semences.

Notons que la plupart des paysans reconnaissent que les semences achetées sur le marché sont souvent de très mauvaise qualité. Pour réduire la dépendance des communautés par rapport au marché en semences de niébé et d'arachide, dans certains cas, il est indiqué de constituer des groupes de producteurs de semences de qualité.

Le recours de plus en plus important aux produits chimiques pour la conservation des semences et au moment du semis constitue une menace pour une alimentation saine et durable. La diffusion des biopesticides efficaces est vivement recommandée. La mise en place de groupes de recherche-action paysanne sur la formulation de nouveaux biopesticides doit être promue et soutenue.





Annexe bibliographique

Assemblée nationale du Burkina Faso, loi n°010-2006/AN portant réglementation de la semence végétale au Burkina Faso, mars 2006, p 16.

Assemblée nationale du Burkina Faso, la loi n° 020-2019 AN du 0è –ai 2019 portant sur les ressources phytogénétiques dans l'agriculture et l'alimentation et l'accès et le partage des avantages résultant de leur utilisation, p 32.

APN-Sahel et Usc Canada, rapport pays, Burkina Faso, sur l'évaluation de la sécurité semencière, version provisoire, fév-2019, p 58

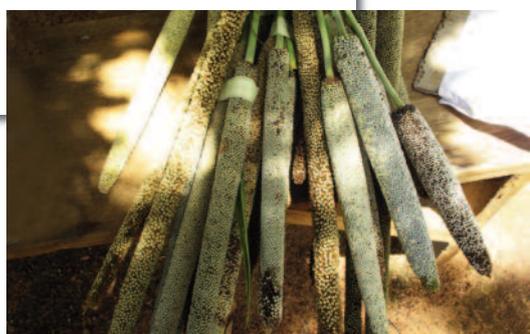
CEDEAO, Règlement C/REG. 4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation de semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO, mai 2008, p 30

Dr Evelyne Sawadogo Compaoré, dynamique des relations entre les acteurs du secteur semencier au Burkina Faso, présentation faite au Forum du secteur semencier, déc-2018, Pwpt 8 diapos

Inter-réseaux, dossier « semences », pp 12-40, Grain de sel n° 52-53, oct. 2010- mars 2011
Lucrèce Nlend et Constantin Compaoré, dynamique des relations entre les acteurs du secteur semencier au Burkina Faso, présentation faite au Forum du secteur semencier, déc-2018, Pwpt 10 diapos

Shrestha, Pratap. 2016. Seed Security Assessment: Conceptual Framework and Methodology. PowerPoint presentation prepared for Seed Security Assessment Workshop held in Ethiopia from 23 – 28 May, 2016 for USC Canada Africa partners.

USC Canada, Evaluation de la sécurité semencière, guide l'utilisateur, version provisoire, mars-2019, p 88



Le présent document bénéficie du soutien de l'Agence Française de Développement. Les idées et les opinions présentées sont celles de l'organisation auteur du document et ne représentent pas nécessairement celles de l'AFD.



28 BP 1085 Abidjan 28 (Côte d'Ivoire)
<http://copagen.org/>